

# 7e Baromètre Flash de la COFAC

Bénévolat de responsabilité à la peine : citoyenneté à deux vitesses



**Baromètre 7**

**COFAC**

Déc. 2023

**RESPONSABLES ASSOCIATIFS,  
FAITES ENTENDRE VOTRE VOIX !**

Réalisé par la COFAC en décembre 2023 / janvier 2024

COFAC – Association Loi 1901  
22 rue Oberkampf – 75011 PARIS  
[www.cofac.asso.fr](http://www.cofac.asso.fr)



LE DISPOSITIF LOCAL  
D'ACCOMPAGNEMENT DE L'ESS  
CENTRE DE RESSOURCES CULTURE



MINISTÈRE  
DE LA CULTURE

SECRETARIAT D'ÉTAT  
CHARGÉ DE L'ÉCONOMIE  
SOCIALE, SOLIDAIRE  
ET RESPONSABLE

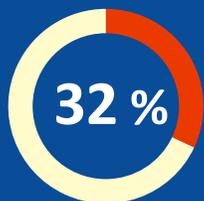


Coordination des Fédérations et Associations  
de Culture et de Communication

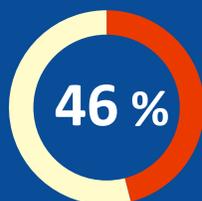
# 7e Baromètre Flash de la COFAC



Dans **1 association sur 2**, les bénévoles n'ont pas accès à une formation sur la gestion associative.

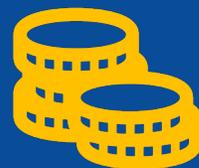


**des associations répondantes** ne connaissent pas le FDVA\*  
Formation des bénévoles



**des associations répondantes** ne connaissent pas le Compte d'Engagement Citoyen (CEC)

**Seulement 1 association sur 10** fait appel au FDVA et **seulement 4% des associations** utilisent le CEC.



**1 association sur 3** a rencontré des difficultés de trésorerie en 2023.



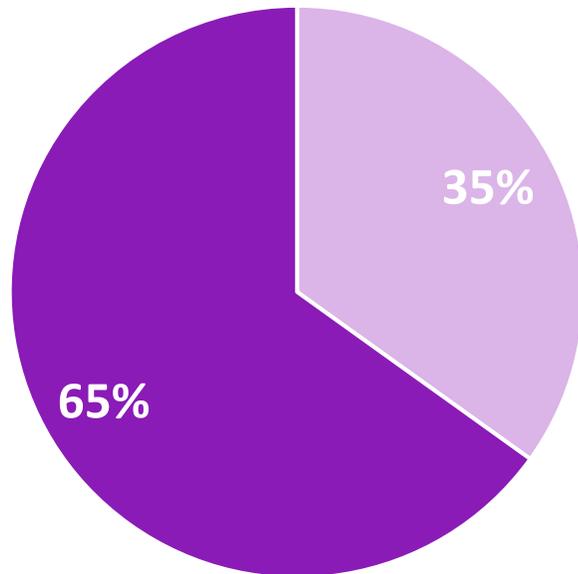
Si les associations coopèrent très bien entre-elles,

**1 association sur 5** souhaitant collaborer avec une institution culturelle ou un établissement scolaire ne trouve pas de partenaire.

# Profil des associations répondantes

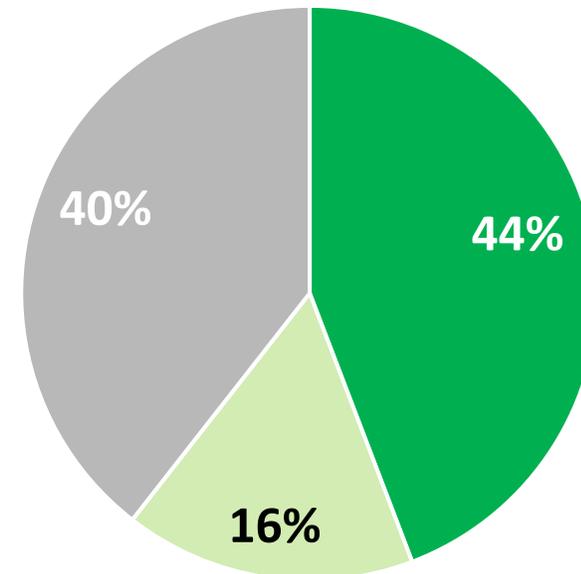
Avez-vous un ou plusieurs salariés ?

■ Oui ■ Non



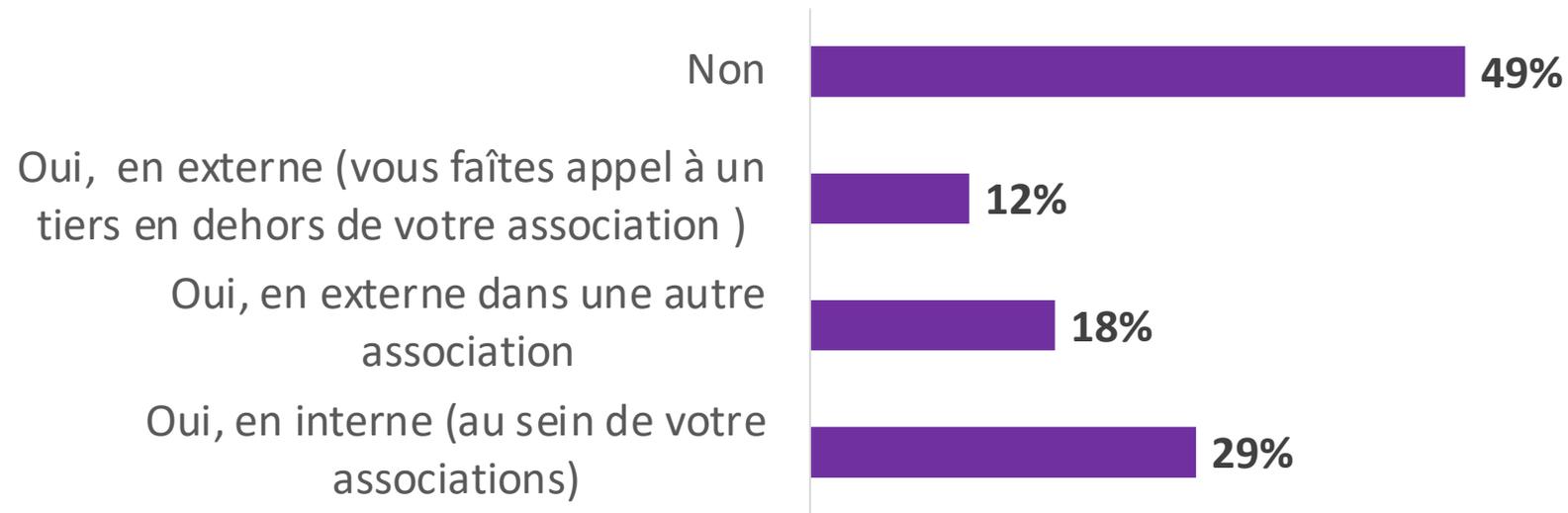
Votre association est située :

■ En zone rurale ■ En zone péri-urbaine ■ En zone urbaine



# BÉNÉVOLAT ET FORMATION

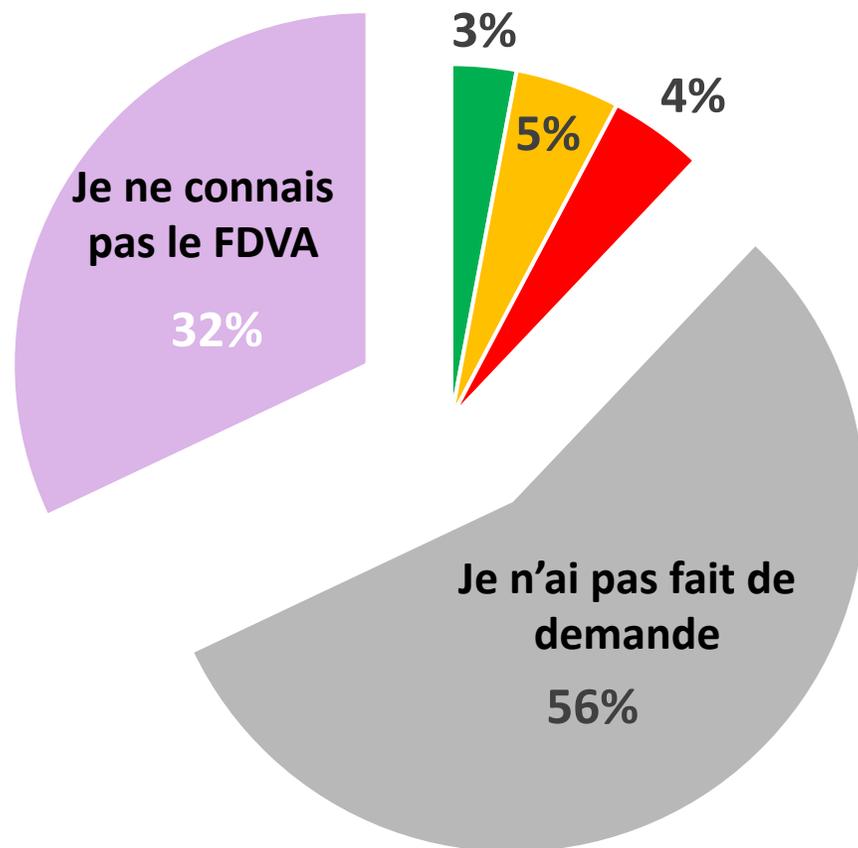
**Vos bénévoles ont-ils accès à des formations sur la gestion associative ?**  
(plusieurs choix possibles)



**Dans 1 association sur 2, les bénévoles n'ont pas accès à une formation sur la gestion associative.**

# BÉNÉVOLAT ET FORMATION

**Avez-vous fait une demande de Fonds pour le développement de la vie associative (FDVA) Formation des bénévoles ?**



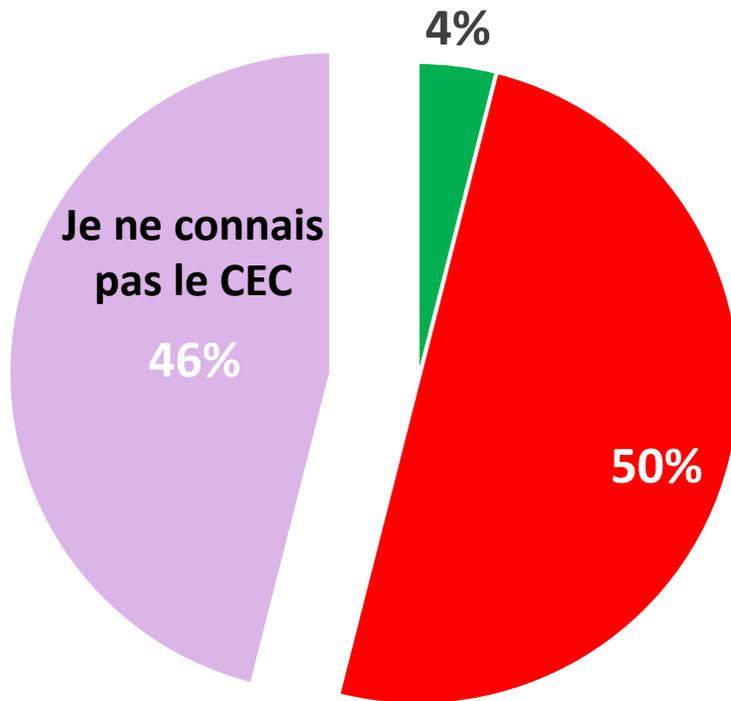
- Oui, elle m'a été accordée en totalité
- Oui, elle m'a été accordée partiellement
- Oui, mais elle m'a été refusée

**Seulement 1 association répondante sur 10 fait appel au FDVA Formation.  
1 association sur 3 ne connaît pas le dispositif.**

# BÉNÉVOLAT ET FORMATION

Déclarez-vous les heures de vos responsables bénévoles sur leur Compte Engagement Citoyen (CEC) ?

■ Oui ■ Non



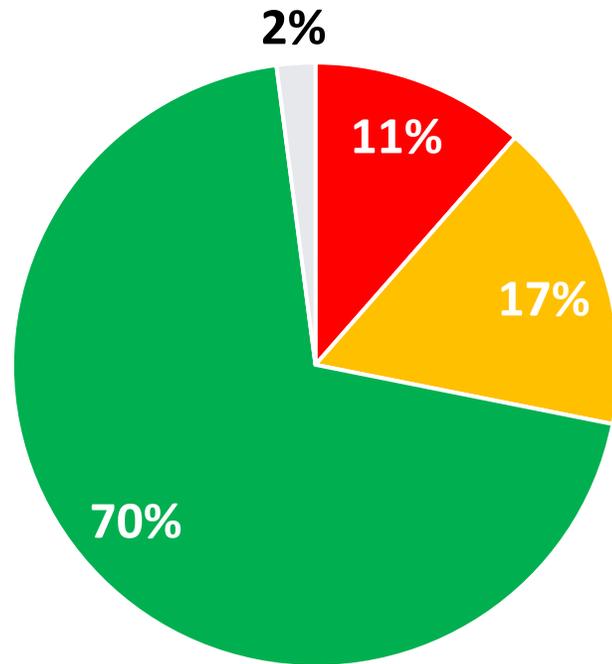
**Le CEC :  
un dispositif mal connu  
et non utilisé**

**Seulement 4% des associations répondantes** déclarent les heures de ses responsables bénévoles sur leur CEC.

**1 association concernée sur 2** ne connaît pas le dispositif.

# Finances / Trésorerie des associations

Avez-vous rencontré des difficultés en matière de trésorerie en 2023 ?



- Oui, de manière récurrente
- Oui, de manière ponctuelle
- Non
- Je ne suis pas en mesure de répondre à cette question

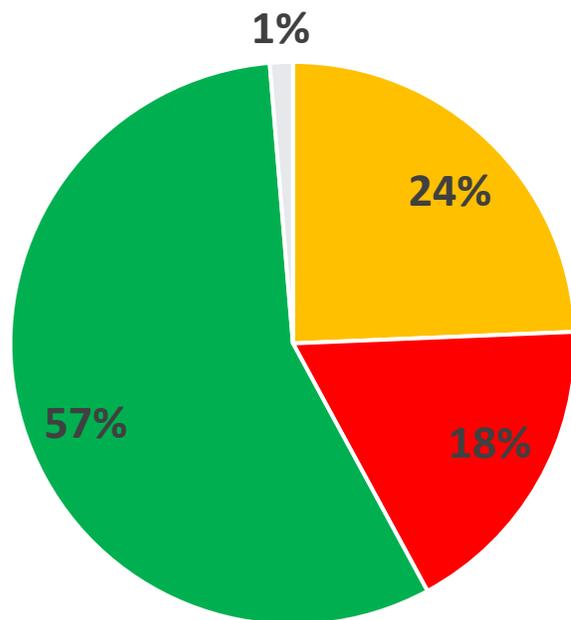
**1 association sur 3 a rencontré des difficultés de trésorerie en 2023.**

# Finances / Trésorerie des associations

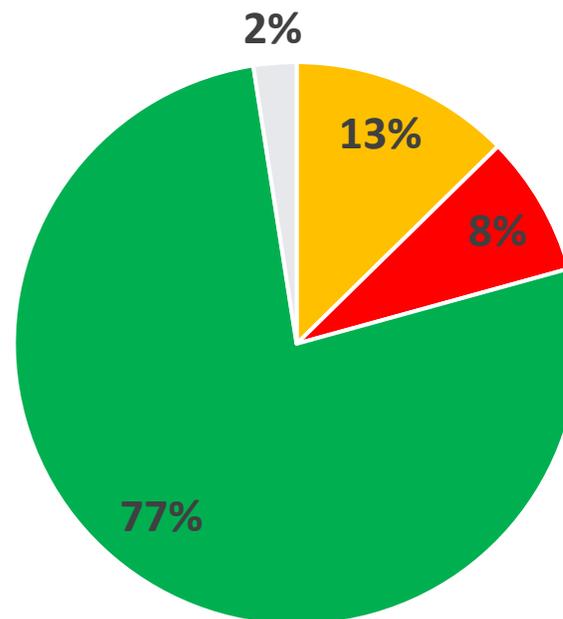
(Focus associations employeuses / non-employeuses)

Avez-vous rencontré des difficultés en matière de trésorerie en 2023 ?

Associations employeuses



Associations non-employeuses

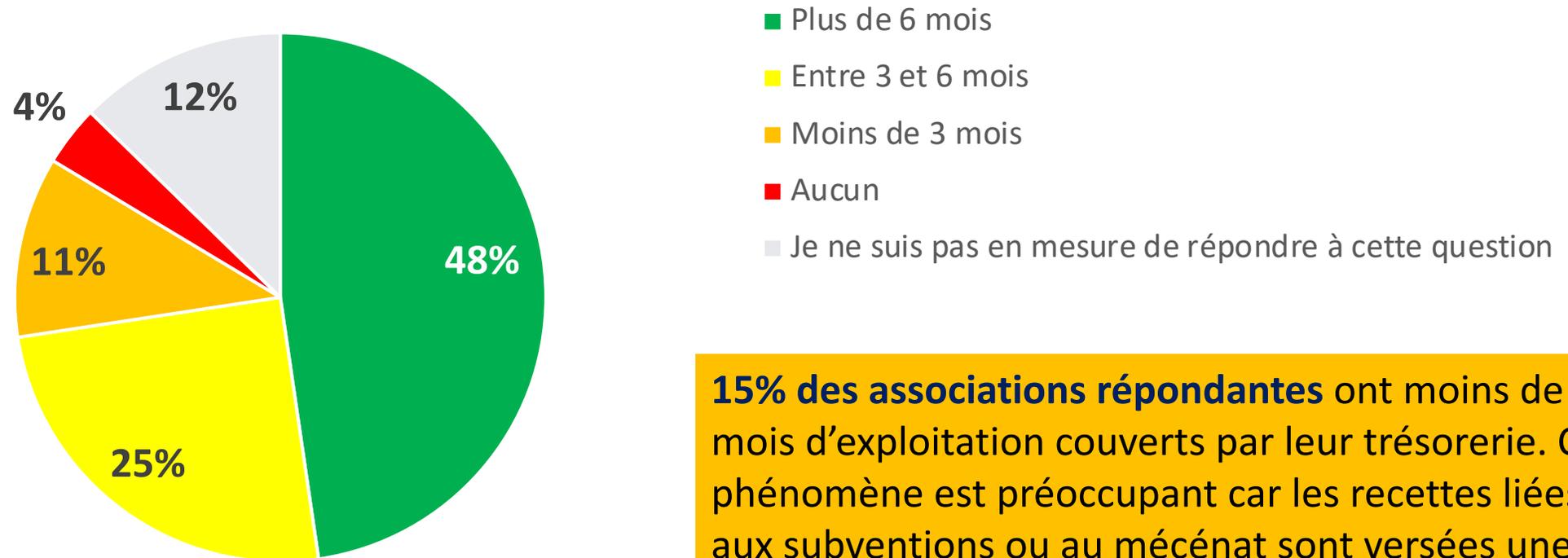


- Oui, de manière ponctuelle
- Oui, de manière récurrente
- Non
- Je ne suis pas en mesure de répondre à cette question

Les associations employeuses sont plus nombreuses à rencontrer des difficultés de trésorerie. **2 associations employeuses sur 5** ont des difficultés récurrentes.

# Finances / Trésorerie des associations

Combien de mois d'exploitation sont couverts par votre trésorerie, à compter d'aujourd'hui ?



**15% des associations répondantes** ont moins de 3 mois d'exploitation couverts par leur trésorerie. Ce phénomène est préoccupant car les recettes liées aux subventions ou au mécénat sont versées une fois par an alors que les dépenses sont le plus souvent régulières.

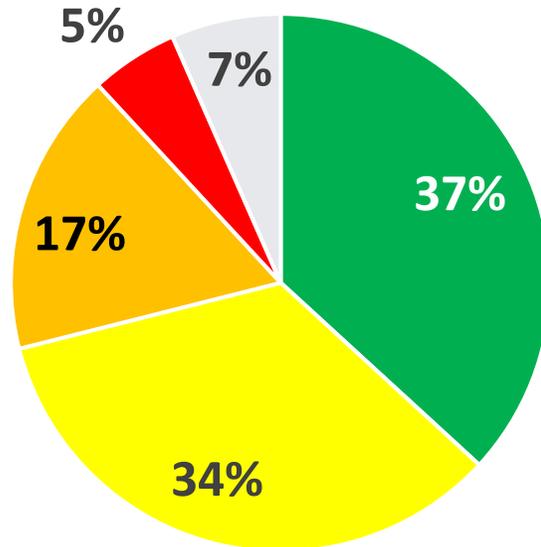
# Finances / Trésorerie des associations

(Focus associations employeuses / non-employeuses)

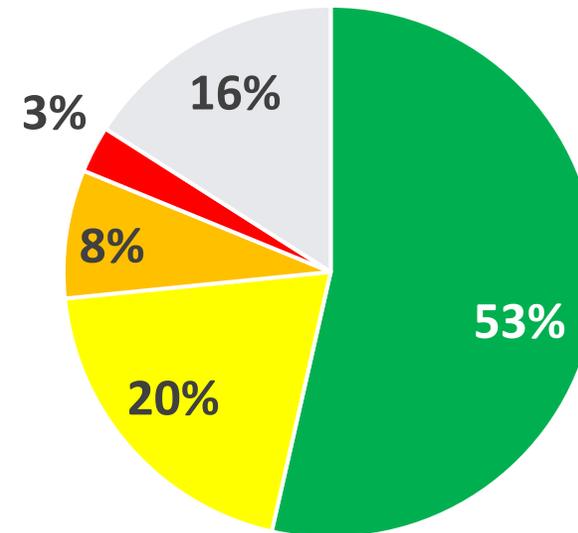
**Combien de mois d'exploitation sont couverts par votre trésorerie, à compter d'aujourd'hui ?**

■ Plus de 6 mois ■ Entre 3 et 6 mois ■ Moins de 3 mois ■ Aucun ■ Je ne suis pas en mesure de répondre à cette question

Associations employeuses



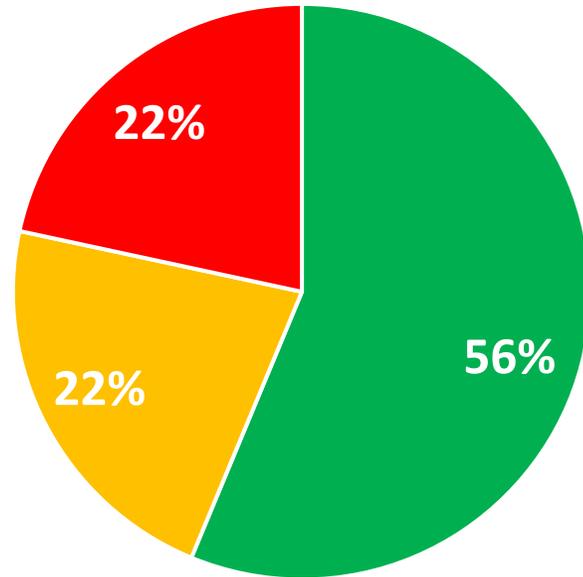
Associations non-employeuses



**5% des associations employeuses n'ont aucune réserve de trésorerie.**

# VIE ASSOCIATIVE

En 2023, les associations culturelles ont collaboré avec les institutions culturelles publiques :

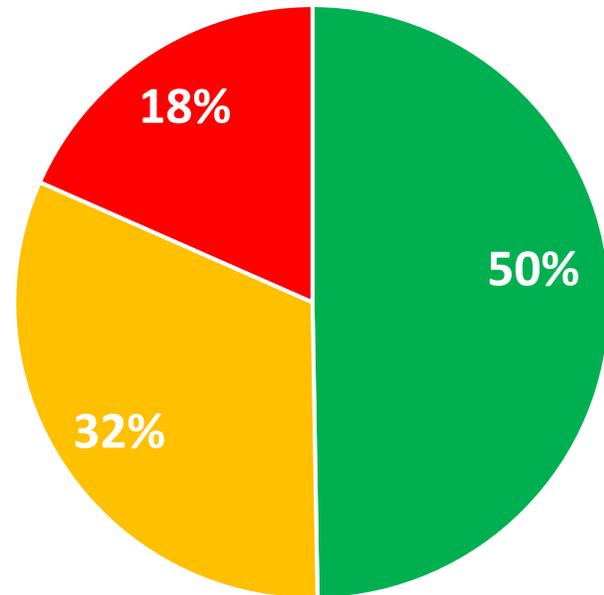


- Oui
- Non, mais nous ne le souhaitons pas
- Non, nous n'avons pas réussi à trouver

Plus **d'une association culturelle sur 2** a réussi à collaborer avec une institution culturelle, mais elles sont moins nombreuses à avoir réussi en zone rurale.  
**1 association sur 4** n'a pas trouvé de partenaire quel que soit son territoire d'action.

# VIE ASSOCIATIVE

En 2023, les associations culturelles ont collaboré avec un établissement scolaire public ou privé :



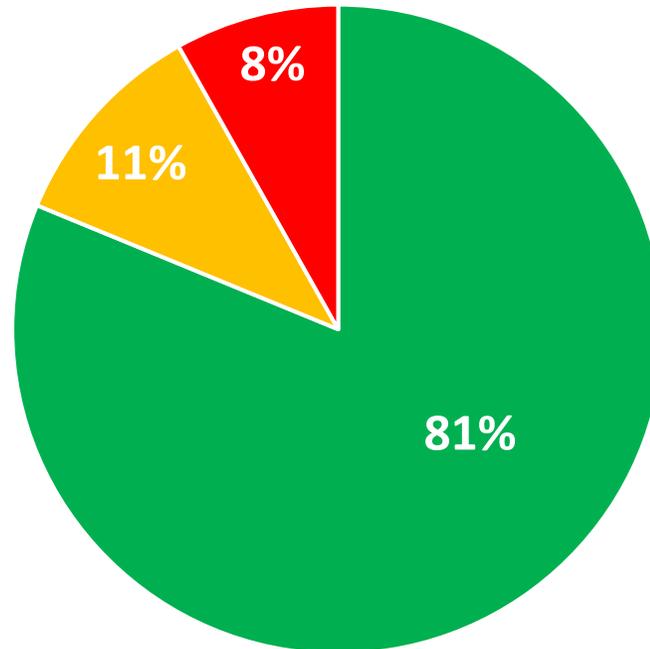
- Oui
- Non, mais nous ne le souhaitons pas
- Non, nous n'avons pas réussi à trouver

**1 association culturelle sur 2** a réussi à collaborer avec un établissement scolaire, mais elles sont moins nombreuses à avoir réussi en zone rurale.

**1 association sur 5** n'a pas trouvé de partenaire quel que soit son territoire d'action. Ces difficultés sont liées pour certaines à entrer dans les dispositifs d'EAC (plateforme ADAGE)

# VIE ASSOCIATIVE

En 2023, les associations culturelles ont collaboré avec une autre structure associative :

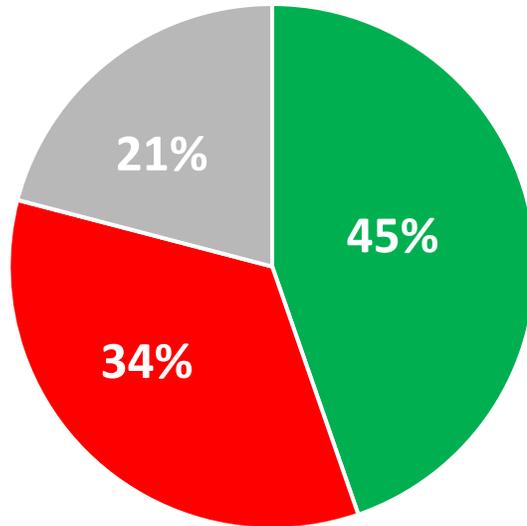


- Oui
- Non, mais nous ne le souhaitons pas
- Non, nous n'avons pas réussi à trouver

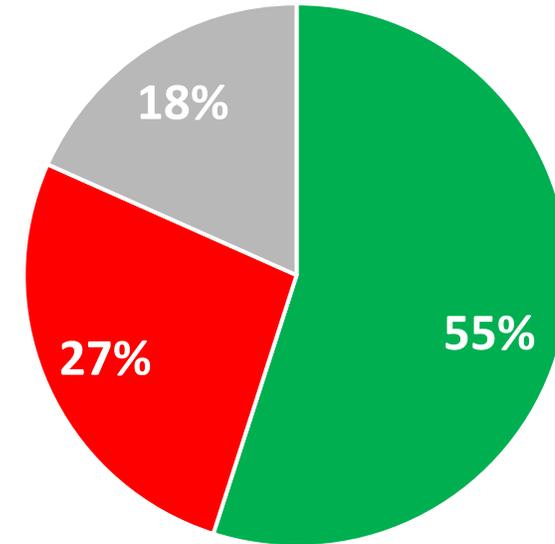
**Les associations coopèrent très bien entre-elles.**

# Bilan 2023 et perspectives 2024

**Bilan 2023 :**



**Perspectives 2024 :**



- Vision positive
- Vision négative
- leurs réponses n'évoquent pas clairement une année négative ou positive

**Une année 2023 finalement moins négative que redoutée.**

**Une anticipation pour 2024 très contrastée.**

# Bilan 2023 et perspectives 2024

Malgré un bilan jugé positif en 2023, les associations culturelles sont nombreuses à rencontrer des difficultés :

## Difficultés financières et de trésorerie évoquées dans 30 % des réponses

De nombreuses associations indiquent avoir des problèmes de trésorerie, évoquent un déficit difficile à résorber, voire dans certains cas un risque de liquidation ou de fermeture de l'association. Les causes sont multiples et viennent accroître la fragilité économique de nombreuses associations depuis la crise sanitaire. Parmi celles-ci :

- la fin de certaines aides,
- un contexte d'inflation et d'augmentation des coûts,
- la baisse de la part des subventions dans leur budget,
- une baisse du nombre d'adhérents ou de spectateurs, eux aussi touchés par l'augmentation du coût de la vie.

*« Risque avéré de liquidation. »*

*« Equilibre financier toujours difficile à trouver. »*

*« Confiant, bien que pour boucler le budget, un déficit est prévu. tant que la trésorerie le permet, cela ira , mais il va très vite arriver un moment où cela ne sera plus possible. »*

*« Nous retrouvons un déficit structurel qui avait été masqué par les aides et l'évènement Covid. Notre public est bien présent nos ressources internes sont en progression et les activités également.. Mais les aides publics sont en baisse et ça n'a pas l'aire de vouloir s'arranger. Du coup trouver de nouvelles ressources tout en consolidant nos activités voilà globalement le challenge au moment où notre co-fondateur prend sa retraite. Du coup nous travaillons à ces changements en préservant au mieux notre ADN ! Et bien sûr avec beaucoup de soin pour nos équipes bénévoles, administratives, enseignantes, etc. »*

*« Les difficultés budgétaires (baisse de subvention, absence de politique culturelle claire de l'Etat et des collectivités, absence de directive Politique de la ville) conjuguées avec un contexte toujours plus tendu (inflation, croissance nulle, contexte géopolitique alarmant..) ne nous permettent plus d'envisager sereinement notre action à court ou moyen terme. »*

*« La baisse des subventions, le remplacement des fonds structurels par des appels à projets et la hausse des charges liées à l'inflation impacteront largement nos activités en 2024. »*

# Bilan 2023 et perspectives 2024

## L'enjeu du bénévolat est évoqué dans 21% des réponses :

→ Les associations culturelles sont nombreuses à devoir chercher et fidéliser de nouveaux bénévoles « Très gros souci dans le renouvellement des membres dirigeants. » « Avec toujours l'énorme problématique du manque de bénévoles. »

« Ouvrir notre asso à de nouveaux bénévoles, les accueillir au mieux et leur donner envie de s'investir à nos côtés. »

« Toujours une grande difficulté à trouver de nouveaux bénévoles. »

« Renouvellement des bénévoles n'est pas simple non plus. »

→ Mais dans le même temps , elles doivent aussi motiver leurs bénévoles fatigués et découragés par les nombreuses difficultés rencontrées.

« Même si les bénévoles s'essoufflent on continue à œuvrer »

« difficile avec des bénévoles en bout de course recrutement de plus en plus compliqué. »

« L'année sera acrobatique en raison de problématiques liées à l'engagement des bénévoles en parallèle de leur vie privée.. »

« Lassitude des 3 bénévoles, beaucoup de boulot et aucune reconnaissance de la ville et du département pour l'animation qui est faite. »

## La question des subventions et des relations avec les pouvoirs publics évoquée dans 20% des réponses :

→ La stagnation ou la baisse des subventions, notamment des régions,

→ Au-delà des seules questions financières, certaines associations ne se sentent pas reconnues et soutenues par les pouvoirs publics.

« Très difficile financièrement, le soutien du département et de la région timide malgré une programmation riche et exceptionnelle. »

« 2023 a fait l'objet de fragilisations financières et dans le dialogue avec les collectivités locales (mairie), toutefois, les relations avec l'état sont de plus en plus régulières et reconnaissantes, elles nous portent. »

« Le temps passé à répondre aux appels à projets seules sources de financement pour l'instant de notre structure. »

« Avec inquiétude car les pouvoirs publics ne prennent pas suffisamment en compte les effets de l'inflation sur nos structures. »

# Bilan 2023 et perspectives 2024

Toutes ces difficultés pèsent sur les associations et les empêchent de mener à bien leurs projets. Les difficultés financières des associations se répercutent aussi sur l'emploi qu'elles portent.

*« Aucune perspective à moyen terme pour le maintien de l'emploi salarié de la directrice scientifique et de projets faute de moyens financiers pour financer le fonctionnement, donc disparition possible de la structure culturelle existant depuis 25 ans en Normandie. »*

*« Le personnel salarié nécessaire au fonctionnement et développement est employé "full time" et ne permet pas le développement. Nous tentons de maintenir l'existant. »*

*« Problématique du salariat car risque de perdre le poste emploi temps plein faute d'aide sur les salaires (seule aide du Fonjep qui ne suffit pas) et de la difficulté pour les bénévoles associatifs en terme administratif. »*

Face à cette situation, les associations évoquent la nécessité de :

- Rechercher de nouvelles sources de financement,
- Repenser leur modèle économique,
- Redéfinir le projet associatif et les activités menées pour s'adapter au contexte actuel.

*« Dernière année pour redresser la barre... Mais c'est mal engagé... »*

*« Nous devons penser à un autre modèle économique car celui que nous avons depuis plusieurs années ne fonctionne plus. »*

*« Au bord de la faillite on dort très mal les nuits. »*

*« Nécessité de retrouver une gestion moins dispendieuse pour tenir compte du tarissement des financements publics et des augmentations à venir des salaires, dues à l'inflation. »*

*« Un projet associatif a refaire pour 5 ans en tenant compte des conditions actuelles (sociales, économiques, politiques). Adaptation des activités et des tarifs. »*

# 7e Baromètre Flash de la COFAC

Alors que les difficultés à recruter des bénévoles acceptant de prendre la responsabilité de l'association (président, trésorier, « noyau dur ») sont de plus en plus présentes, la formation tout au long du parcours bénévole reste très complexe à mettre en œuvre. Les dispositifs (FDVA et CEC) sont peu connus, trop lourds pour beaucoup de personnes ou mal adaptés et les moyens de la DJEPVA pour remédier à cela sont très largement insuffisants.

L'activité des associations, et plus encore pour celles qui sont employeuses, est de plus en plus fragilisée par les difficultés de trésorerie récurrentes. Il est urgent de mettre en place des mécanismes de fonds d'avance de trésorerie, en particulier pour permettre aux associations de bénéficier du FSE.

Si les associations coopèrent très bien entre elles, elles sont encore trop nombreuses à ne pas trouver de partenaires institutionnels. Les difficultés économiques qu'elles rencontrent les obligent à arbitrer entre leurs différentes activités.

L'inégal accès des bénévoles aux formations permettant d'acquérir les compétences nécessaires à la gestion des associations, réserve encore trop souvent la prise de responsabilité aux seuls bénévoles les plus diplômés ou issues des catégories socio-professionnelles supérieures, ce qui induit une réelle inégalité d'accès au bénévolat de responsabilité. Cet état de fait montre en réalité un accès à la citoyenneté active à deux vitesses. Peut-on imaginer renforcer la citoyenneté et le civisme sans résoudre ce problème ?

# 7e Baromètre Flash de la COFAC

## Méthodologie

Sondage en ligne adressé aux responsables des associations culturelles du **29 novembre 2023** au **8 janvier 2024**. ➤ 441 réponses reçues.

Réalisé par la COFAC en décembre 2023 / janvier 2024

COFAC – Association Loi 1901  
22 rue Oberkampf – 75011 PARIS  
[www.cofac.asso.fr](http://www.cofac.asso.fr)

## Nous contacter :

Marie-Claire MARTEL  
Présidente  
[marieclaire.martel@icloud.com](mailto:marieclaire.martel@icloud.com)

Eva CAMPS  
Coordinatrice nationale  
[eva.camps@cofac.asso.fr](mailto:eva.camps@cofac.asso.fr)

Louis MILLET  
Chargé de communication  
[louis.millet@cofac.asso.fr](mailto:louis.millet@cofac.asso.fr)

Tél. 01 43 55 60 63

